

# Une boucle à Saint-Valery-sur-Somme



Randonnée n°1265952

Une randonnée proposée par Sindal

Petite promenade d'un peu moins de 6km dans et autour de Saint-Valery-sur-Somme, pleine de charme avec ses rues de pêcheurs aux maisons décorées et fleuries, son calvaire des marins avec vue sur toute la baie et la ville, ses quais le long de la Somme ainsi que sa Chapelle Saint-Valéry dite des Marins, sans oublier son histoire avec la Porte Jeanne d'Arc et de nombreux points de vues sur la baie de Somme

<b>Durée :</b>	1h45	<b>Difficulté :</b>	Facile
<b>Distance :</b>	5.64km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	60m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	65m	<b>Région :</b>	Baie de Somme
<b>Point haut :</b>	35m	<b>Commune :</b>	Saint-Valery-sur-Somme (80230)
<b>Point bas :</b>	2m		

## Description

Stationner sur le parking des Corderies, 200 places gratuites. (Voir si encore gratuite)

**(D/A)** En sortant du parking, rejoindre la Rue Saint-Pierre tourner à droite dans la Rue du Tivoli. Au bout de cet rue, s'engager légèrement à droite dans la Rue des Moulins pour la suivre jusqu'en bas, et rejoindre la Rue de la Ferté.

Après avoir longé la Rue de la Ferté sur 20 m, tourner à gauche pour s'engager dans la toute petite Rue des Pilotes, tourner tout de suite à droite Rue Roche Madone, puis à gauche Rue des Bateliers.

**(1)** Monter jusqu'au calvaire des Marins par des escaliers et redescendre par le sentier du Calvaire. Continuer pour rejoindre la Rue Jules Gaffe. Traverser cette rue et s'engager dans le petit passage à gauche de la maison dans La Ruelle des Matelots. En sortant du passage, traverser la route pour rejoindre la Place des Pilotes.

À la Place des Pilotes, tourner à gauche et longer le Quai Courbet puis le Quai Jeanne d'Arc, et toujours en suivant, continuer sur la chaussée du Cap Hornu. Au bout de la chaussée, laisser le 1er chemin sur la gauche pour continuer tout droit.

**(2)** Quitter ce chemin en tournant à gauche et prendre le chemin entre 2 bornes de pierre indiquant la direction de la Chapelle Saint-Valéry. Monter jusque la Chapelle Saint-Valéry, prendre le chemin à gauche de la chapelle en suivant la rue. Au 1er carrefour, continuer tout droit. Au 2ème, prendre la rue de gauche pour s'engager dans la Rue de l'Abbaye. Suivre cette rue jusque la Porte Jeanne d'Arc.

**(3)** Passer la Porte Jeanne d'Arc et suivre la Rue Jean de Bailleul sur 60 m pour prendre le sentier sur la gauche de la route. Continuer tout droit pour rejoindre la Place Saint-Martin et son église. Longer la droite de l'église et tourner tout de suite à droite Rue du Puits Salé.

**(4)** À la 2ème rue, virer à droite dans la Rue de l'Échaux. Au bout de la rue, tourner à gauche Rue de Ponthieu et dépasser la Rue du Comte Robert.

**(5)** S'engager dans la Rue Brandt en tournant à gauche. Suivre la Rue Rovau et rejoindre la Rue de Comte Robert. Y tourner à droite, puis au bout, encore à droite Rue du Puits Salé sur 50m.

**(6)** À hauteur du monument aux morts, tourner à gauche et rejoindre la Rue Jules Brulé. Traverser cette rue et s'engager dans la Rue de Neuville. Suivre la rue jusqu'au 1er carrefour et prendre la Rue Saint-Augustin à gauche. En montant, rejoindre la Rue du Tivoli, puis la Rue Saint-Pierre pour rejoindre le parking des Corderies **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Parking Les Corderies**  
N 50.183845° / E 1.636852° - alt. 35m - km 0
- 1 - Calvaire des Marins**  
N 50.186061° / E 1.638463° - alt. 18m - km 0.75
- 2 Chemin de la Chapelle - Baie de la Somme**  
N 50.191033° / E 1.615365° - alt. 3m - km 2.72
- 3 - Porte Jeanne d'Arc**  
N 50.188907° / E 1.626223° - alt. 24m - km 3.96
- 4 Rue de l'Échaux à droite**  
N 50.187836° / E 1.629983° - alt. 17m - km 4.39
- 5 Rue Brandt**  
N 50.187612° / E 1.628127° - alt. 25m - km 4.57
- 6 Monument aux Morts**  
N 50.187247° / E 1.629452° - alt. 15m - km 4.76
- D/A Parking Les Corderies**  
N 50.183845° / E 1.636852° - alt. 35m - km 5.64

## Informations pratiques

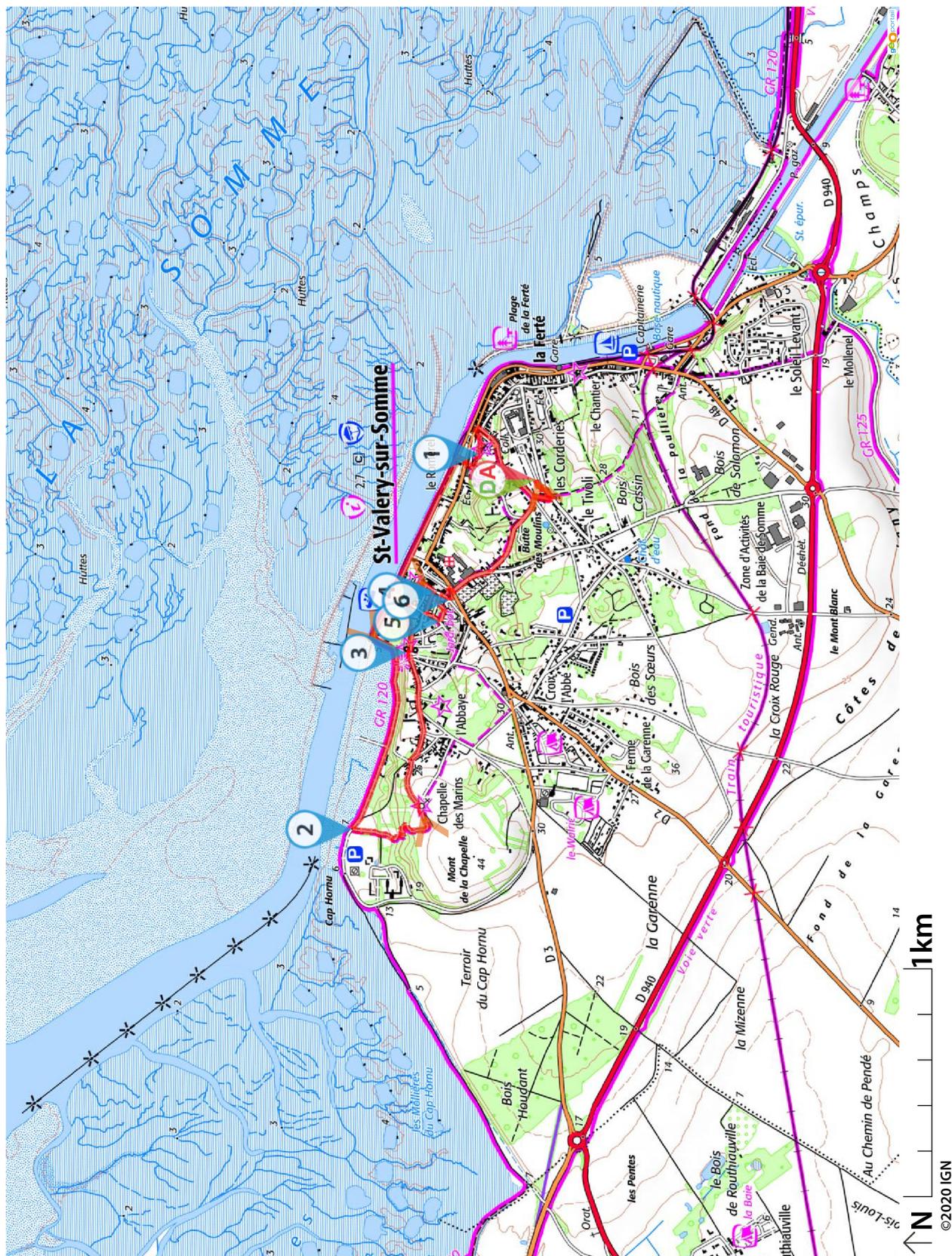
Le long du parcours vous pourrez trouver des toilettes au bout du Quai Jeanne d'Arc, ainsi qu'au début de la Rue de l'Abbaye.

## A proximité

Cette balade est une balade plaisir, donc compter avec une petite moyenne, car sur la parcours il y a de nombreux points de vues ainsi que des bâtiments à voir ou à visiter (Église Saint-Valéry, Église Saint-Martin, Porte Jeanne d'Arc, Porte de Nevers).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-une-boucle-a-saint-valery-sur-somme/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**